

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante

Réponses à apporter par le responsable du projet
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations	07/03/2023	Réponse du/ des maître(s) d' ouvrage ou de l' entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
		JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n' ayant pas trouvé de réponse ou nécessitant des précisions.				
<i>1. Partager avec le public les résultats des questionnaires inclus dans la concertation.</i>				
<i>2. Répondre aux questions posées par les acteurs économiques à la concertation.</i>				
<i>3. Préciser au public comment le projet s'intègre dans le schéma métropolitain des mobilités</i>				
<i>4. Apporter des éléments de précision sur la capacité de transport et le potentiel de fréquentation du transport par câble</i>				
<i>5. Apporter une réponse aux propositions formulées à la concertation</i>				

<i>6. Apporter des éléments de précision sur les projets urbains futurs en rive gauche, sur le secteur d'étude du projet</i>			
<i>7. Préciser la nature des optimisations et renforcements du réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) dans le cadre de la Délégation de Service Public 2023-2030</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.			
<i>1. Il conviendrait de prévoir une restitution de la décision du maître d'ouvrage, afin de présenter au public les critères d'analyse qui ont conduit à la décision et la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision.</i>			
<i>2. En cas de poursuite du projet, il conviendrait de poursuivre le processus de participation du public dans le cadre d'un processus de concertation continue (caractère non obligatoire), afin de l'associer aux différentes étapes de réflexion à venir autour du projet et de l'informer de l'état d'avancement du projet.</i>			
<i>3. Il conviendrait de poursuivre le travail avec le Comité Local Unesco Bordeaux, afin de l'associer le plus en amont possible à la réalisation de l'étude d'impact patrimoniale.</i>			
<i>4. Il conviendrait de poursuivre le travail avec les acteurs économiques sur la question du survol des sites industriels en lien avec la réglementation applicable aux ICPE et la prise en compte de leurs activités.</i>			
<i>5. Il conviendrait de partager avec le public les éléments disponibles issus de l'enquête ménages-déplacements récemment menée, afin de disposer d'éléments actualisés sur les besoins de mobilité sur le territoire.</i>			

